

# La République des rapporteurs

par Alain Garay

**L'**IMMENSE majorité des Français ignorent ou dévient à peine l'impressionnant volume de la « production littéraire » des autorités et des pouvoirs publics qui revêt la forme de rapports d'études, de missions, d'enquêtes... L'œuvre rédactionnelle atteint des milliers de pages par mois. Des masses d'informations. Qui les lit ? Quel en est le sort, le coût ? Le plus connu, le rapport annuel de la Cour des comptes est un best-seller. L'industrie papetière a de l'avenir.

Entre élaboration de la norme et contrôle, tout y passe. La moulinette est alimentée par une quasi-propulsion « nucléaire ». Les rapports remis aux ministres sont légion. Les mêmes sujets, de véritables doublons, peuvent être traités successivement sans qu'aucune donnée objective, scientifique ou technique ne le justifie (voir le cinquième rapport sur la fin de vie et l'accompagnement des mourants remis fin 2003 au ministre de la santé). Peu importe pourvu que l'on publie et publie. Les plus récents ? La consultation du site Internet de La Documentation française recense *Vingt préconisations pour la survie des disques de musique classique ; le logement étudiant ; la filière laitière française...*

Par ailleurs, il y a les rapports internes des parlementaires, documents législatifs établis au nom des commissions permanentes, et ceux préparatoires au travail législatif, de mission ou de contrôle. Ces derniers, lorsqu'ils sont rendus publics, alimentent les rubriques médiatiques. Ainsi, une avalanche de sujets de société, dans l'air du temps, sont ainsi étudiés, expertisés, discutés, disséqués, mis sous la loupe de brillants experts et spécialistes auditionnés par nos élus nationaux. Par exemple, pour ne citer que les

derniers, ceux « brûlants », tel le « rapport Evin » sur les effets de la canicule, d'autres sur « les conditions de la présence du loup en France », « la disparition d'Air Lib ».

L'intérêt parlementaire pour les sujets dits « de société » est sans bornes, généreux et audacieux. Les missions d'enquête ou d'information vont bon train. En 2003, des députés, pour ne citer qu'eux, ont informé leurs pairs sur le « mode de propulsion du second porte-avions », « l'implantation des entreprises françaises en Russie », « la gestion des déchets ménagers ». D'autre part, si une question d'importance nationale apparaît, il faut rapporter (voir les effets sur Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, des déclarations des magistrats de Nanterre visant la « visite » de

économique et social. Au total, cette production rédactionnelle, frénétique et exponentielle, est révélatrice d'une extrême bureaucratisme « à la soviétique » de la pensée publique et politique. Elle incarne d'une certaine façon le sacre du parisianisme et de l'« expansion fulgurante des appareils étatiques bureaucratés de la monarchie absolue française » (Jacques Lagroye). En effet, elle s'appuie sur une machine administrative qui fonctionne sur un mode que Stakhanov ne renierait pas lui-même. L'ère du traitement de texte électronique et de l'outil Internet - chacun mettant en ligne les rapports publics sur ses sites - accélère le mouvement.

La décision publique et politique obéit de la sorte à la « dictature » du rapport et non à la seule expertise technique administrati-

La modernité obligerait la République à confier ses promesses démocratiques et son efficacité technocratique à la pesée du « rapport ». Cette logique est-elle irremplaçable ? Constitue-t-elle une des conditions de la gestion publique et politique des intérêts de la nation soumis aux contraintes de l'actualité ?

**ALAIN GARAY**  
est avocat à la cour de Paris

Préparer un rapport au nom des pouvoirs publics et d'une autorité publique fait l'office de certaines personnalités publiques ou politiques. Elle assure pour certain un charisme et une compétence qui forge les conditions de leur promotion politique ou ministérielle. La production d'un rapport est aussi une forme d'ascenseur politique. S'agissant du travail parlementaire dans l'ombre des élus, le rôle méconnu des administrateurs des Assemblées, personnel permanent statutaire, est déterminant. Ils préparent et étudient les matières qui sont souvent la base même des écritures parlementaires. Qui connaît leur présence et leur rôle ?

Les professionnels du rapport public, experts et spécialistes, ont de beaux jours devant eux. L'action publique et politique s'y alimente. Il y va d'une question d'autorité sous la tutelle du savoir institué. Qui oserait le mettre en doute, convoquer cette évidence, démasquer le bon sens ? Signe ostensible de notoriété, la rédaction d'un rapport public constitue une lettre de noblesse républicaine. Les grandes figures s'y sont employées. Des cumulards ont fait école. Des habitués s'y délectent. La République est bonne nourricière, le Parlement et l'Etat veillent sur la gestion de ses intérêts. Les rapporteurs sont là.

---

La critique de l'opportunité de ces rapports ou tout simplement de leur volume équivaut, pour celui qui ose s'y livrer, à un déni d'intelligence et de rationalité

---

leurs bureaux et de leurs outils informatiques après le jugement contre Alain Juppé). Un scandale défraie la chronique des gazettes parisiennes qui influent sur l'agenda de la presse quotidienne régionale, il faut rapporter. Comme si le recours à un rapport d'enquête tenait lieu d'instrument de sanction ou d'amortisseur politique. Toujours plus.

Le gouvernement n'est pas en reste, ni les hautes juridictions, Conseil d'Etat et Cour de cassation ni, bien entendu, le Conseil

de structures étatiques pour-tant chargées des missions mises au « rapport ». Comme si la production d'un rapport revêtu du sceau officiel permettait de pallier les carences des administrations et de la justice. Deux modes de gestion publique et politique entrent ainsi en concurrence aux frais de la nation. La critique de leur opportunité ou tout simplement de leur volume équivaut pour celui qui ose s'y livrer à un déni d'intelligence et de rationalité.